

*Mise en garde*

*Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.*

*Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.*



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 6 août 2018 à 19 h  
530, avenue Davaar à Outremont**

---

**PRÉSENCES :**

M. Philippe Tomlinson, Maire de l'arrondissement  
M. Jean-Marc Corbeil, Conseiller du district de Robert-Bourassa  
Mme Fanny Magini, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé  
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

**AUTRES PRÉSENCES :**

Me Julie Desjardins, Chef de division des ressources humaines et des relations avec les citoyens et Secrétaire substitut d'arrondissement  
Mme Mélanie Diné, secrétaire recherchiste  
Mme Sophie Laberge, Chef de division – études techniques  
M. Luc Lafrance, Chef de division – Sports et loisirs par intérim  
M. Jean-François Meloche, Chef de division – permis et inspection  
Me Marie-France Paquet, Directrice de l'arrondissement par intérim, Directrice des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens et Secrétaire de l'arrondissement  
M. Frédéric Pépin, Lieutenant – Sécurité publique

**ABSENCE :**

Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien (maire suppléante).

---

**10.01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 00.

Le président présente les élu(e)s et élu. Il présente par la suite l'administration et passe en revue les différentes activités qui auront lieu au cours du mois d'août.

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

---

**10.02 – MOTS DU MAIRE ET DES ÉLUES (ÉLU)**

**LE MOT DU MAIRE ET DES ÉLUES (ÉLU) DÉBUTE À 19 H 01 ET SE TERMINE À 20 H 05.**

---

**10.03 - RÉPONSES AUX QUESTIONS DES CITOYENS ADRESSÉES LORS DE LA SÉANCE DU 4 JUIN 2018**

Monsieur le maire revient sur les questions des citoyens adressées lors de la séance du conseil tenue le 4 juin 2018.

---

**CA18 16 0231**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 6 AOÛT 2018**

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 août 2018, tel que proposé en retirant l'adresse 5815, avenue Durocher du point 47.02.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.04

---

**10.05 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

**LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 20 H 12 ET SE TERMINE À 21 H 07.**

<b>CITOYENS</b>	<b>SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)</b>
<b>LISE OUELLETTE / CPE LE PITCHOUNET</b>	<b>RÉSOLUTION CONCERNANT LE CPE LE PITCHOUNET</b>
<b>MATHILDE EINHORN</b>	<b>IMPLANTATION DOS D'ÂNE SUR PRATT</b>
<b>JEAN-CLAUDE HÉBERT</b>	<b>IMPLANTATION DOS D'ÂNE SUR PRATT</b>
<b>MARY SODERSTROM</b>	<b>TOLÉRANCE DE STATIONNEMENT</b>
<b>MME LÉTOURNEAU</b>	<b>DÉCHETS / DÉRESPONSABILISATION</b>
<b>SUZANNE SIMARD</b>	<b>RUE QUERBES</b>
<b>FRANCINE UNTERBERG</b>	<b>ARCHIVES</b>
<b>PIERRE JONCAS</b>	<b>TERRITOIRES AUTOCHTONES NON CÉDÉS (M. JONCAS A QUITTÉ LA SALLE)</b>

---

**CA18 16 0232**

**PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

**DE PROLONGER** la période de questions des citoyens pour une durée de trente (30) minutes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05.1

---

**LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 21 H 08 ET SE TERMINE À 21 H 36.**

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
MARC POULIN	FINANCES PUBLIQUES
PIERRE LACERTE	BRUIT
MARICLAUDE OUMET	PISCINE
LIN MARK	DÉCHETS (MME MARK A QUITTÉ LA SALLE)
CLAUDE GLADU	DIVERS SUJETS

---

LE MAIRE SUSPEND L'ASSEMBLÉE DE 21 H 36 À 21 H 46.

---

**CA18 16 0233**

**APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 4 JUIN 2018**

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

**DE RATIFIER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 juin 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

---

**CA18 16 0234**

**APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 21 JUIN 2018**

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

**DE RATIFIER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 21 juin 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

**CA18 16 0235**

**AUTORISER LA PROLONGATION DU CONTRAT OCTROYÉ À L'AGENCE NEPTUNE SECURITY SERVICES INC. POUR LA FOURNITURE DU PERSONNEL DE LA DIVISION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE D'OUTREMONT DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2018 AU 31 AOÛT 2019, POUR UN MONTANT MAXIMAL DE 456 580,04 \$ (TAXES INCLUSES) - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

**D'AUTORISER** une dépense maximale de 456 580,04 \$ (taxes incluses) pour la prolongation du contrat visant la fourniture du personnel de la division de la Sécurité publique d'Outremont, tel que le permet le contrat découlant de l'appel d'offres 16-15261;

**D'AUTORISER** la prolongation de ce contrat avec la firme Neptune Security Services inc. pour une durée de 12 mois, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019, aux mêmes conditions que le contrat initial;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

**VOTE**

**VOTENT EN FAVEUR:** Philippe Tomlinson, Fanny Magini, Mindy Pollak

**VOTE CONTRE:** Jean-Marc Corbeil

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

20.01 1186695024

---

**CA18 16 0236**

**OCTROYER UN CONTRAT D'UN MONTANT DE 2 518 067,48\$ (TAXES INCLUSES) À LA COMPAGNIE DE CONSTRUCTION EDILBEC INC. POUR LES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DU SYSTÈME DE FILTRATION ET DES INSTALLATIONS DANS LE PAVILLON DES BAIGNEURS INCLUANT L'ENCLOS DE LA PATAUGEoire DE LA PISCINE JOHN-F.-KENNEDY DE L'ARRONDISSEMENT OUTREMONT, SUITE À L'APPEL D'OFFRES TP04/04-18 ET AUTORISER UNE DÉPENSE INCIDENTE DE 107 150,55\$ (TAXES INCLUSES) POUR DES TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET PTI DE LA VILLE CENTRE ET DE L'ARRONDISSEMENT**

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Mindy Pollak

**D'AUTORISER** une dépense de 2 518 067,48 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux de mise aux normes du système de filtration et des installations dans le pavillon des baigneurs incluant l'enclos de la pataugeoire de la piscine John-F.-Kennedy de l'arrondissement Outremont, suite à l'appel d'offres public TP04/04-18;

**D'ACCORDER** à «La compagnie de construction Edilbec Inc.», plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, pour un montant de 2 518 067,48 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux de mise aux normes du système de filtration et des installations dans le pavillon des baigneurs incluant l'enclos de la pataugeoire de la piscine John-F.-Kennedy de l'arrondissement Outremont, conformément aux documents d'appel d'offres public TP04/04-18;

**D'AUTORISER** une enveloppe incidente de 107 150,55 \$ (taxes incluses) pour des travaux complémentaires;

**D'IMPUTER** ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel (dépenses provenant des budgets PTI de la ville centre et de l'arrondissement).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1186965007

---

**CA18 16 0237**

**PRENDRE ACTE QUE SUITE À L'APPEL D'OFFRES TP05/06-18 POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CHAUSSEE, DES TROTTOIRS ET D'AQUEDUC ET IMPLANTATION DE MESURES D'APAIEMENTS À LA CIRCULATION SUR LES AVENUES DUCHARME, LAJOIE, DUNLOP, CHAMPAGNEUR, DUROCHER, MAPLEWOOD ET DUCHASTEL DANS L'ARRONDISSEMENT OUTREMONT, AUCUNE SOUMISSION N'A ÉTÉ DÉPOSÉE - RELANCER L'APPEL D'OFFRES**

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

**DE PRENDRE ACTE QUE**, suite à l'appel d'offres TP05/06-18 pour l'exécution des travaux de réfection de la chaussée, des trottoirs et d'aqueduc et implantation de mesures d'apaisement à la circulation sur les avenues Ducharme, Lajoie, Dunlop, Champagneur, Durocher, Maplewood et Duchastel dans l'arrondissement Outremont, aucune soumission n'a été déposée;

**DE RELANCER** l'appel d'offres pour la réalisation des travaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1186965008

---

**CA18 16 0238**

**METTRE FIN AU CONTRAT DE CARDIN JULIEN INC. DANS LE CADRE DU MANDAT DE TRANSFORMATION DU 1311 ST-VIAEUR DANS L'ARRONDISSEMENT OUTREMONT, SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC SP02/03-16**

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

**DE METTRE** fin au contrat de services professionnels de Cardin Julien Inc. en architecture et ingénierie pour la relocalisation des archives d'Outremont dans le bâtiment du 1311, avenue Saint-Viateur à Outremont, suite à l'appel d'offres public SP02/03-16.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1186965009

---

**CA18 16 0239**

**DÉPÔT DES BONS DE COMMANDE ET DES DEMANDES DE PAIEMENT POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> MAI AU 30 JUIN 2018**

**DÉPÔT** des bons de commande et des demandes de paiement pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 30 juin 2018.

30.01 1186983004

---

**CA18 16 0240**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS DE CRÉDITS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> MAI AU 30 JUIN 2018**

**DÉPÔT** de la liste des virements de crédits pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 30 juin 2018.

30.02 1186983005

---

**CA18 16 0241**

**DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LES MOIS DE MAI ET JUIN 2018**

**DÉPÔT** du rapport des décisions déléguées pour les mois de mai et juin 2018.

30.03 1183489020

---

#### CA18 16 0242

**AUTORISER LE RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT À L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES VILLES AMIES DE LA MARIONNETTE (AVIAMA) POUR L'ANNÉE 2018 - D'AUTORISER À CETTE FIN LE PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE DE 720 EUROS, SOIT ENVIRON 1 110 \$ SELON LE TAUX DE CHANGE EN VIGUEUR - D'AUTORISER LE SERVICE DES FINANCES À EFFECTUER LE PAIEMENT PAR VIREMENT BANCAIRE DE 720 EUROS, EXEMPT DE TAXES, SOIT ENVIRON 1 110 \$ SELON LE TAUX DE CHANGE EN VIGUEUR - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Philippe Tomlinson

**D'AUTORISER** l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) pour l'année 2018;

**D'AUTORISER** à cette fin le paiement de la cotisation annuelle de 720 euros, soit environ 1 110 \$ selon le taux de change en vigueur;

**D'AUTORISER** le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire de 720 euros, exempt de taxes, soit environ 1 110 \$ selon le taux de change en vigueur, et ce, à même le budget de fonctionnement, le tout tel qu'indiqué au sommaire décisionnel;

---

Un débat s'engage.

---

#### **VOTE**

**VOTENT EN FAVEUR:** Philippe Tomlinson, Fanny Magini, Mindy Pollak

**VOTE CONTRE:** Jean-Marc Corbeil

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

30.04 1182504027

---

#### CA18 16 0243

**ADOPTION DU SECOND PROJET - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1177 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE C-2**

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé de sa présentation, d'un avis de motion et de l'adoption d'un premier projet de règlement, donnés à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 juin 2018;

**ATTENDU QUE** le premier projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 4 juin 2018 et que des copies ont été remises aux élus;

**ATTENDU QU'UNE** assemblée publique de consultation a été tenue le 20 juin 2018 sur le premier projet de règlement conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Philippe Tomlinson

**D'ADOPTER** le second projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* »;

L'objet de ce règlement est d'ajouter le texte suivant à la suite de la note (2) de la grille des usages et des normes de la zone C-2 du Règlement de zonage numéro 1177 : « à l'exception des institutions financières qui peuvent occuper le rez-de-chaussée et les étages supérieurs à celui-ci. ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1184375017

---

#### CA18 16 0244

##### **ADOPTION - RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE**

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé de sa présentation, d'un avis de motion et de l'adoption d'un projet de règlement, donnés à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 juin 2018;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 4 juin 2018 et que des copies ont été remises aux élus;

**ATTENDU QU'UNE** assemblée publique de consultation a été tenue le 20 juin 2018 sur le projet de règlement conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

**D'ADOPTER** le règlement intitulé : « *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* »;

L'objet de ce projet de règlement vise à permettre, à certaines conditions, qu'un projet soit réalisé malgré le fait qu'il déroge à l'un ou l'autre des règlements d'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1184375008

---

#### CA18 16 0245

##### **ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2018) (AO-374) AFIN D'ÉTABLIR LA TARIFICATION APPLICABLE POUR L'ÉTUDE DE DOSSIERS DE PPCMOI**

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé de sa présentation et d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 mai 2018;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 7 mai 2018 et que des copies ont été remises aux élus;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

**D'ADOPTER** le règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (AO-374)* »;

L'objet du règlement vise à établir la tarification applicable dans le cadre de demandes de PPCMOI.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1186695019

---



#### **CA18 16 0246**

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT NUMÉRO 1171 - SÉCURISATION DES ABORDS DU COLLÈGE STANISLAS SIS AU 780, BOULEVARD DOLLARD ET DE L'ÉCOLE GUY-DRUMMOND SISE AU 1475, AVENUE LAJOIE - MODIFICATION DES RÈGLES DE STATIONNEMENT DE LA PARTIE DU BOULEVARD DOLLARD COMPRISE ENTRE LES AVENUES VAN HORNE ET LAJOIE**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Fanny Magini donne un avis de motion, pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation, à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet de ce règlement est de modifier les règles de stationnement de la partie du boulevard Dollard comprise entre les avenues Van Horne et Lajoie.

40.04 1185069016

---

#### **CA18 16 0247**

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT NUMÉRO 1171 - SÉCURISATION DES ABORDS DE L'ÉCOLE NOUVELLE-QUERBES SISE AU 215, AVENUE BLOOMFIELD ET DE L'ÉCOLE BUISSONNIÈRE SISE AU 215, AVENUE DE L'ÉPÉE - MODIFICATION DES RÈGLES DE STATIONNEMENT DU CÔTÉ EST DE LA PARTIE DE L'AVENUE DE L'ÉPÉE COMPRISE ENTRE LES AVENUES FAIRMOUNT ET ELMWOOD**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Mindy Pollak donne un avis de motion, pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation, à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet de ce règlement est de modifier les règles de stationnement du côté est de la partie de l'avenue de l'Épée comprise entre les avenues Fairmount et Elmwood.

40.05 1185069017

---

#### **CA18 16 0248**

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT NUMÉRO 1171 - SÉCURISATION DES ABORDS DE L'ÉCOLE LAJOIE SISE AU 1276, AVENUE LAJOIE - MODIFICATION DES RÈGLES DE STATIONNEMENT DES PARTIES DES AVENUES OUTREMONT ET CHAMPAGNEUR COMPRISES ENTRE LES AVENUES LAJOIE ET BERNARD**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire Philippe Tomlinson donne un avis de motion, pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation, à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet de ce règlement est de modifier les règles de stationnement des parties des avenues Outremont et Champagneur comprises entre les avenues Lajoie et Bernard.

40.06 1185069018

---

#### **CA18 16 0249**

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT NUMÉRO 1171 - SÉCURISATION DES ABORDS DE L'ÉCOLE BETH ESTHER SISE AU 1239, AVENUE VAN HORNE - MODIFICATION DES RÈGLES DE STATIONNEMENT DU CÔTÉ NORD DE LA PARTIE DE L'AVENUE VAN HORNE COMPRISE ENTRE LES AVENUES BLOOMFIELD ET CHAMPAGNEUR**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Fanny Magini donne un avis de motion, pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation, à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet de ce règlement est de modifier les règles de stationnement du côté nord de la partie de l'avenue Van Horne comprise entre les avenues Bloomfield et Champagneur.

40.07 1185069019

---

#### **CA18 16 0250**

##### **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT NUMÉRO 1171 - SÉCURISATION DES ABORDS DE L'ÉCOLE BETH JACOB SISE AU 1750, AVENUE GLENDALE - MODIFICATION DES RÈGLES DE STATIONNEMENT DU CÔTÉ SUD DE L'AVENUE GLENDALE**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Fanny Magini donne un avis de motion, pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation, à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet de ce règlement est de modifier les règles de stationnement du côté sud de l'avenue Glendale.

40.08 1185069020

---

#### **CA18 16 0251**

##### **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT NUMÉRO 1171 - SÉCURISATION DES ABORDS DE L'ÉCOLE BNOTH JERUSALEM SISE AU 1495, AVENUE DUCHARME - MODIFICATION DES RÈGLES DE STATIONNEMENT DE LA PARTIE DE L'AVENUE DUCHARME COMPRISE ENTRE LES AVENUES DOLLARD ET STUART ET DU CÔTÉ EST DE LA PARTIE DE L'AVENUE DOLLARD AU NORD DE L'AVENUE DUCHARME**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire Philippe Tomlinson donne un avis de motion, pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation, à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet de ce règlement est de modifier les règles de stationnement de la partie de l'avenue Ducharme comprise entre les avenues Dollard et Stuart et du côté est de la partie de l'avenue Dollard au nord de l'avenue Ducharme.

40.09 1185069021

---

#### **CA18 16 0252**

##### **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT NUMÉRO 1171 - SÉCURISATION DES ABORDS DE L'ÉCOLE BELZ SISE AU 6508, AVENUE DUROCHER - IMPLANTATION D'UN ARRÊT OBLIGATOIRE SUR L'AVENUE DUROCHER À L'INTERSECTION DE L'AVENUE BEAUBIEN**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Mindy Pollak donne un avis de motion, pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation, à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet de ce règlement est d'implanter un arrêt obligatoire sur l'avenue Durocher à l'intersection de l'avenue Beaubien.

40.10 1185069022

---

### CA18 16 0253

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT NUMÉRO 1171 - MESURES DE MITIGATION DANS LE CADRE DES TRAVAUX DU REM SUR L'AVENUE VINCENT D'INDY - MODIFICATION DES RÈGLES DE STATIONNEMENT SUR LA PARTIE DU CÔTÉ NORD DE L'AVENUE WILLOWDALE COMPRISE ENTRE LES AVENUES VINCENT D'INDY ET STIRLING**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire Philippe Tomlinson donne un avis de motion, pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation, à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet de ce règlement est de modifier les règles de stationnement sur la partie du côté nord de l'avenue Willowdale comprise entre les avenues Vincent-d'Indy et Stirling.

40.11 1185069024

---

### CA18 16 0254

**AUTORISER L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SELON LE PARCOURS PRÉVU SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT POUR LA TENUE DE LA 8<sup>E</sup> ÉDITION DE L'ÉVÉNEMENT « GRAND PRIX CYCLISTE WORLD-TOUR MONTRÉAL-QUÉBEC » LE DIMANCHE 9 SEPTEMBRE 2018 - ÉDICTER UNE ORDONNANCE AUTORISANT LA FERMETURE À LA CIRCULATION AUTOMOBILE, DE 7 H À 17 H 30, LE JOUR DE L'ÉVÉNEMENT, SUR LES CHEMINS PUBLICS ÉNUMÉRÉS AU SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

**D'AUTORISER** l'occupation du domaine public selon le parcours prévu sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour la tenue de la 8<sup>e</sup> édition de l'événement « Grand Prix Cycliste World-Tour Montréal-Québec » le dimanche, 9 septembre 2018;

**D'AUTORISER** la fermeture à la circulation automobile, de 7 h à 17 h 30, le jour de l'événement, sur les chemins publics énumérés au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.12 1182504026

---

### CA18 16 0255

**ÉDICTER UNE ORDONNANCE AUTORISANT LA FERMETURE À LA CIRCULATION AUTOMOBILE SUR L'AVENUE NELSON ENTRE L'AVENUE VILLENEUVE ET LE BOULEVARD SAINT-JOSEPH POUR PERMETTRE LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT « FÊTE DES VOISINS SUR L'AVENUE NELSON », QUI AURA LIEU LE SAMEDI 8 SEPTEMBRE 2018, DE 11 H À 18 H**

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

**D'ÉDICTER** une ordonnance visant la fermeture à la circulation automobile sur l'avenue Nelson, entre l'avenue Villeneuve et le boulevard Saint-Joseph, pour permettre la tenue de l'événement « Fête des voisins sur l'avenue Nelson », qui aura lieu le samedi, 8 septembre 2018, de 11 h à 18 h

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.13 1182504025

---

**CA18 16 0256**

**ÉDICTER UNE ORDONNANCE AUTORISANT LA FERMETURE À LA CIRCULATION AUTOMOBILE DE LA RUELLE SITUÉE ENTRE LES AVENUES JOYCE ET BERNARD POUR PERMETTRE LA TENUE D'UNE FÊTE DE VOISINS, QUI AURA LIEU LE SAMEDI 8 SEPTEMBRE 2018, DE 18 H À 22 H**

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

**D'ÉDICTER** une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile de la ruelle située entre les avenues Joyce et Bernard pour permettre la tenue d'une Fête de voisins, qui aura lieu le samedi, 8 septembre 2018, de 18 h à 22 h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.14 1182504028

---

**CA18 16 0257**

**DÉSIGNATION D'EMPLACEMENTS POUR L'INSTALLATION DE TROIS BORNES DE RECHARGE DOUBLES POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES DANS L'ARRONDISSEMENT**

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Fanny Magini

**DE DÉSIGNER** trois emplacements destinés à l'installation de bornes de recharge doubles pour les véhicules électriques tel que spécifié au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.15 1185069023

---

**CA18 16 0258**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE À L'ARTICLE 7.14 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER UNE MARGE DE REcul EXISTANTE À 4,43 MÈTRES ALORS QUE LA NORME EXIGE UNE MARGE MINIMALE DE 6,0 MÈTRES POUR L'IMMEUBLE SITUÉ 59, AVENUE SPRINGGROVE**

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 4 juillet 2018, la demande de dérogation mineure à l'article 7.14 du *Règlement de zonage* (1177);

**ATTENDU QU'**un avis public a été publié le 12 juillet 2018 relativement à la demande de dérogation mineure dans le journal l'Express d'Outremont afin de statuer sur la demande de dérogation mineure;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1184375033

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

**D'APPROUVER** la demande de dérogation mineure à l'article 7.14 du *Règlement de zonage* (1177) relativement à l'immeuble situé au 59, avenue Springgrove, afin d'autoriser une marge de recul existante à 4,43 mètres alors que la norme exige une marge minimale de 6,0 mètres.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1184375033

---

**CA18 16 0259**

**RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT AUX IMMEUBLES SITUÉS AU 905, AVENUE DUNLOP; 21, AVENUE BELOEIL, 10, AVENUE MARSOLAIS; 870, AVENUE ANTONINE-MAILLET; 5815, AVENUE DUROCHER; 811, AVENUE HARTLAND; 1012, AVENUE LAURIER; 242, AVENUE MCDUGALL; CAMPUS MIL; 825, AVENUE DUNLOP; 5719, AVENUE DUROCHER - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à ses séances du 4 et du 18 juillet 2018, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1184375032;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Philippe Tomlinson

**D'APPROUVER** les demandes d'approbation de PIIA, selon les plans présentés et déposés pour les immeubles suivants :

**905, avenue Dunlop;**

**21, avenue Beloeil;**

**10, avenue Marsolais;**

Avec la réserve suivante identifiée par le Comité consultatif d'urbanisme :

- La nouvelle fenêtre devra avoir une allège afin de s'harmoniser aux autres ouvertures existantes.

**870, avenue Antonine-Maillet;**

**811, avenue Hartland :**

Avec la réserve suivante identifiée par le Comité consultatif d'urbanisme :

- À l'arrière, les soffites devront être dans les tonalités de blanc.

**1012, avenue Laurier;**

**242, avenue McDougall :**

Avec la réserve suivante identifiée par le Comité consultatif d'urbanisme :

- la terrasse au niveau du rez-de-chaussée ainsi que son garde-corps devront être dans les tonalités de blanc;

Malgré la réserve, le revêtement de plancher ainsi que la terrasse au sol pourront être en bois naturel.

**Campus MIL :**

avec les réserves suivantes identifiées par le Comité consultatif d'urbanisme :

- Sur le seuil de granite, la gravure sur pierre « CAMPUS MIL » devra être visible à l'arrivée des usagers et non à la sortie du site et devrait être en granite non poli;
- La carte du campus sur les stèles signalétiques directionnelles devra être abaissée à la hauteur des yeux afin d'en faciliter la lecture.

**825, avenue Dunlop :**

Avec les réserves suivantes :

- Au mur latéral droit, la fenêtre en bandeau devra être agrandie sur la hauteur afin d'alléger l'ensemble;

- Au mur latéral droit, le revêtement d'acrylique devra être remplacé par la brique présentée au CCU du 4 juin dernier soit la brique rouge «Tweetex Magnum Brown range » de *Montréal Brique et Pierre*;
- Au mur latéral droit, le crépi de fondation de l'agrandissement devra être un prolongement du bâtiment existant tel que sur la version des plans proposés au CCU du 4 juin dernier.

#### **5719, avenue Durocher :**

Avec la réserve suivante :

- Le vinyle proposé pour le cabanon devra être remplacé par un revêtement de bois.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1184375032

---

#### **CA18 16 0260**

**RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU, 367 AVENUE QUERBES - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DE L'APPARENCE EXTÉRIEURE**

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a recommandé de refuser, à sa séance du 4 juillet 2018, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1184375031

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

**DE REFUSER** la demande d'approbation de PIIA pour l'immeuble situé au 367, avenue Querbes, relativement à la modification de l'apparence extérieure ;

Avec les motifs suivants identifiés par le comité consultatif d'urbanisme :

- la porte principale proposée ne respecte pas le concept d'origine;
- la porte principale devrait être restaurée ou, si dans l'impossibilité de la restaurer, une porte en bois et du même modèle que l'existant devrait être proposée;
- le vitrail dans l'imposte de la porte avant devrait être conservé;
- l'ouverture au mur arrière est surdimensionnée relativement à la terrasse proposée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.03 1184375031

---

#### **CA18 16 0261**

**RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU, 1615, AVENUE LAJOIE - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) RELATIVEMENT À L'AJOUT D'UNE FENÊTRE AU MUR ARRIÈRE, À LA MODIFICATION DE LA TERRASSE À L'ARRIÈRE AINSI QU'À LA MODIFICATION DES ESCALIERS EN FAÇADE DU BÂTIMENT PRINCIPAL - DEMANDE D'OCCUPATION PERMANENTE DU DOMAINE PUBLIC DE 0,85 MÈTRE PAR 1,83 MÈTRE AFIN D'Y IMPLANTER DES MARCHES D'ESCALIERS ET CE, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT AO-48 SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance spéciale du 18 juillet 2018, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a recommandé non favorablement, à sa séance spéciale du 18 juillet 2018, la demande d'occupation permanente du domaine public en vertu du règlement AO-48;

**ATTENDU QUE** les motifs sont indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1186723003;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Fanny Magini

**D'APPROUVER** la demande d'approbation de PIIA relativement à l'immeuble situé au 1615, avenue Lajoie, selon les plans déposés, et ce avec les réserves suivantes :

- Au mur arrière, la fenêtre proposée devra être alignée à gauche de la porte de garage existante et comporter des subdivisions verticales uniformes avec carrelage;
- Le prolongement de l'escalier en façade doit être retiré du projet puisqu'il ne tient pas compte des bâtiments adjacents et du caractère de la rue.

**DE REFUSER** la demande d'occupation permanente du domaine public relativement à l'immeuble situé au 1615, avenue Lajoie, tel que décrit dans la description technique de M. Michel Laferrière, a-g. daté du 10 mai 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.04 1186723003

---

#### **CA18 16 0262**

**RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 60, AVENUE McCULLOCH QUANT À UNE DEMANDE D'OCCUPATION PERMANENTE DU DOMAINE PUBLIC ET CE, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT AO-48 SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 186723002;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

**D'APPROUVER** la demande d'occupation permanente du domaine public, relativement à l'immeuble situé au 60, avenue McCulloch, tel que décrit dans le certificat de localisation de M. Claude Simard, a-g. minute 21895 daté du 19 décembre 2017, sujet et sous réserve de changement possible à la tarification à imposer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.05 1186723002

---

#### **CA18 16 0263**

**CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT AO-3 PORTANT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS, AUTORISER LA CRÉATION AINSI QUE LE COMPLEMENT DU POSTE PERMANENT DE CONSEILLER EN RESSOURCES HUMAINES AU SEIN DE LA DIVISION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET PROCÉDER À L'ABOLITION DU POSTE PERMANENT D'AGENT CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

---

**D'ENTÉRINER** l'abolition du poste permanent d'agent conseil en ressources humaines (#19261) à la division des ressources humaines et des relations avec les citoyens, à la Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens;

**D'AUTORISER** la création ainsi que le comblement du poste permanent de conseiller en ressources humaines au sein de la même division;

**D'IMPUTER** la dépense au budget de fonctionnement de la division conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.01 1183711014

---

#### **CA18 16 0264**

##### **DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES D'UNE CONSEILLÈRE DE L'ARRONDISSEMENT**

**DÉPÔT** de la déclaration d'intérêts pécuniaires de la conseillère Valérie Patreau.

60.01 1183489019

---

#### **CA18 16 0265**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE LE 20 JUIN 2018, 18 H, CONCERNANT LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE » (AO-396-P1) ET LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE » (P-AO-400)**

**DÉPÔT** du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 20 juin 2018, 18 h, concernant le premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage » (AO-396-P1) et le projet de règlement intitulé « Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble » (P-AO-400).

60.02 1186695026

---

#### **CA18 16 0266**

**DÉPÔT DES CERTIFICATS DE LA SECRÉTAIRE SUBSTITUT D'ARRONDISSEMENT SUITE AUX PROCÉDURES D'ENREGISTREMENT TENUES LES 26 ET 27 JUIN 2018 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 200 000 \$ POUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE PROTECTION DES BÂTIMENTS DE L'ARRONDISSEMENT (1311, AVENUE SAINT-VIATEUR - FUTUR CENTRE D'ARCHIVES D'OUTREMONT) (AO-368), AFIN DE VISER L'ENSEMBLE DES BÂTIMENTS FAISANT PARTIE DU PROGRAMME (AO-397) / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 300 000 \$ POUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE PROTECTION DES BÂTIMENTS DE L'ARRONDISSEMENT (MAIRIE DE L'ARRONDISSEMENT) (AO-122), AFIN DE VISER D'AUTRES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (AO-398) / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 380 000 \$ POUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE PROTECTION DES BÂTIMENTS DE L'ARRONDISSEMENT (BÂTIMENTS DE L'ÎLOT ST-VIATEUR) (AO-202), AFIN DE VISER L'ENSEMBLE DES BÂTIMENTS FAISANT PARTIE DU PROGRAMME (AO-399)**

**DÉPÔT** des certificats de la Secrétaire substitut d'arrondissement suite aux procédures d'enregistrement tenues les 26 et 27 juin 2018 visant les règlements suivants :

- *Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement (1311, avenue Saint-Viateur – futur Centre d'archives d'Outremont) (AO-368), afin de viser l'ensemble des bâtiments faisant partie du programme (AO-397);*
-



- *Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement (mairie de l'arrondissement) (AO-122) afin de viser d'autres bâtiments municipaux (AO-398);*
- *Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 380 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement (Bâtiments de l'îlot St-Viateur) (AO-202), afin de viser l'ensemble des bâtiments faisant partie du programme (AO-399).*

60.03 1186695025

---

#### **CA18 16 0267**

##### **DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT TENUE LE 15 MAI 2018**

**DÉPÔT** du compte rendu de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 15 mai 2018.

60.04 1185069014

---

#### **CA18 16 0268**

##### **DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT TENUE LE 19 JUIN 2018**

**DÉPÔT** du compte rendu de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 19 juin 2018.

60.05 1185069015

---

#### **CA18 16 0269**

##### **MANDAT - RELOCALISATION DU CPE LE PITCHOUNET**

**ATTENDU QUE** le CPE Le Pitchounet doit se relocaliser en 2019 parce que la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys souhaite récupérer ses locaux;

**ATTENDU QUE** l'arrondissement souhaite relocaliser la Sécurité publique dans le Centre communautaire intergénérationnel;

**ATTENDU QUE** la rétention de ces services destinés aux familles d'Outremont est une priorité pour le conseil d'arrondissement et que le CPE Le Pitchounet risque de quitter notre arrondissement faute de locaux adéquats pour les loger;

**ATTENDU QUE** c'est le Service de la gestion et planification immobilière (SGPI) de la Ville de Montréal qui négociera l'entente entre la ville et le CPE Le Pitchounet;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

**DE DEMANDER** au SGPI de procéder sans tarder à une transaction avec le CPE le Pitchounet afin de le relocaliser au 2<sup>e</sup> étage du 1431-33, avenue Van-Horne;

**DE PRIVILÉGIER** une location par bail emphytéotique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

65.01

---

#### **CA18 16 0270**

##### **MANDAT - RELOCALISATION DU CPE FRISSON DES COLLINES**

**ATTENDU QUE** le CPE Frisson De Colline doit se relocaliser en 2019 parce que la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys souhaite récupérer ses locaux;

**ATTENDU QUE** la rétention de ces services destinés aux familles d'Outremont est une priorité pour le conseil d'arrondissement et que le CPE Frisson De Colline risque de quitter notre arrondissement faute de locaux adéquats pour les loger;

**ATTENDU QUE** c'est le Service de la gestion et planification immobilière (SGPI) de la Ville de Montréal qui négociera l'entente entre la ville et le CPE Frisson De Colline;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

**DE DEMANDER** au SGPI de procéder sans tarder à une transaction avec le CPE Frisson De Colline afin de le relocaliser sur une partie du lot 5 495 869 dans l'Îlot Saint-Viateur;

**DE PRIVILÉGIER** une location par bail emphytéotique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

65.02

---

#### **70.01 LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'assemblée est levée à 22 h 20.

70.01

---

---

Philippe Tomlinson  
Maire de l'arrondissement

---

Julie Desjardins  
Secrétaire substitut d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 septembre 2018.